



Commission Régionale Futsal

SAISON 2018/2019

PROCÈS-VERBAL N°15

Réunion restreinte du Lundi 26 novembre 2018

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

Informations :

La Commission informe qu'une formation des référents Prévention Sécurité à destination des clubs Futsal en collaboration avec la CRPME aura lieu le jeudi 06 décembre 2018 à 18h30 au siège de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

Tous les clubs du championnat Régional Seniors, du Critérium Futsal Féminin et U18 Futsal sont concernés par cette formation (présence obligatoire).

Votre messagerie @lpiff.fr évolue.

Durant les mois de novembre et décembre 2018, la Ligue de Paris Ile de France de Football va mettre en place votre nouvelle messagerie @lpiff.fr sur la plateforme de Google « G Suite ». Votre adresse de messagerie ne changera pas et restera sous la forme [compte]@lpiff.fr, mais votre mail sera consultable depuis Gmail (en version web et sur l'application mobile). Un guide complet ainsi qu'une vidéo ont été créés pour vous accompagner pendant cette migration qui sera finalisée le mardi 18 décembre 2018. Pour toute demande d'information vous pouvez vous adresser à eblazeix@fff.fr

COUPE NATIONALE FUTSAL

Tour n°4

21144700 SAINT MAURICE AJ / CSC du 01/12/2018

Courriel de SAINT MAURICE AJ avec attestation d'indisponibilité du gymnase.

Ce match est avancé au lundi 26/11/2018 à 20h30 au gymnase Les Coses à SAINT MAURICE.

21144711 SPORT ETHIQUE LIVRY 1 / NEW TEAM 91 FUTSAL 1 du 01/12/2018

Courriel de SPORT ETHIQUE LIVRY.

Ce match aura lieu à 18h30.

Accord de la Commission.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF**21144732 BAGNEUX FUTSAL 2 / VITRY CA 1 du 01/12/2018**

Ce match se déroulera le dimanche 02/12/2018 à 13h00 à BAGNEUX (créneau habituel de l'équipe en championnat).

CHAMPIONNAT**Régional 2****Poule A****20528682 PARIS ACASA 2 / B2M FUTSAL 1 du 24/11/2018**

A la lecture de la Feuille de Match Informatique, la Commission constate que cette rencontre n'a pas pu se dérouler et demande pour sa réunion du 03/12/2018 :

- à l'Arbitre Officiel un rapport précisant les raisons du non déroulement de la rencontre et la présence des équipes à l'horaire du coup d'envoi du match
- aux clubs de PARIS ACASA 2 et B2M FUTSAL 1 un rapport précisant les raisons du non déroulement

Régional 3**Poule B****20528960 MAUREPAS FUTSAL 1 / KB FUTSAL 2 du 24/11/2018**

Réception du rapport de l'Arbitre Officiel,

La Commission prend note du dysfonctionnement de la Feuille de Match informatique (FMI) lors de la saisie des joueurs ayant participé à la rencontre et confirme que contrairement à ce qui est indiqué sur la FMI l'ensemble des joueurs remplaçants a participé à la rencontre.

Poule C**20529051 CSC 1 / ESPACE JEUNES 1 du 24/11/2018**

La Commission,

Pris connaissance des courriels de CSC 1 et de la Mairie avec l'attestation d'indisponibilité.

Considérant que suite à cette indisponibilité le club de CSC 1 a proposé via Footclubs un terrain de repli mais avec un coup d'envoi à 18h00,

Considérant que compte tenu des délais l'accord d'ESPACE JEUNES 1 était nécessaire pour déplacer ce match,

Considérant le refus d'ESPACE JEUNES 1 via Footclubs,

Par ces motifs,

Reporte le match au jeudi 20/12/2018 à 20h30 au gymnase Jean Guimier à TREMBLAY EN France.

CHAMPIONNAT - FMI

La Commission rappelle que la Feuille de Match Informatique (FMI) doit être utilisée dans tous les championnats Régionaux Futsal (R1 – R2 – R3).

Rencontres de la semaine du 19/11/2018 au 26/11/2018 pour lesquelles la FMI n'a pas été utilisée :

Division	N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date
Régional 2 / B	20528781	ROISSY EN BRIE FUTSAL 1	SEVRAN FUTSAL 1	24/11/2018
Rapport Arbitre Officiel		Non		
Rapports des équipes		Non		
Motif non Utilisation FMI		Paramétrage FMI club recevant non effectué dans Footclubs		
Décision Section		La Commission, Considérant que la mise en place de la FMI est effective depuis le 12/11/2018, Demande au club de ROISSY EN BRIE FUTSAL 1 de bien vouloir être opérationnel pour sa prochaine rencontre. Elle rappelle aux 2 clubs qu'une tablette est à retirer au siège de la LPIFF et qu'un rapport doit être adressé en cas de non utilisation de la FMI.		

Division	N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date
Régional 2 / B	20528782	NEUILLY FC 92 1	COURBEVOIE FUTSAL 1	24/11/2018
Rapport Arbitre Officiel		Non		
Rapports des équipes		Non		
Motif non Utilisation FMI		Paramétrage FMI club visiteur non effectué dans Footclubs		
Décision Section		La Commission, Considérant que la mise en place de la FMI est effective depuis le 12/11/2018, Demande au club de COURBEVOIE FUTSAL 1 de bien vouloir être opérationnel pour sa prochaine rencontre. Elle rappelle à COURBEVOIE FUTSAL 1 qu'une tablette est à retirer au siège de la LPIFF et qu'un rapport doit être adressé en cas de non utilisation de la FMI.		

Division	N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date
Régional 2 / B	20528961	CHAMPS FUTSAL 2	DIAMANT FUTSAL 2	24/11/2018
Rapport Arbitre Officiel		Non		
Rapports des équipes		Non		
Motif non Utilisation FMI		Non connu		
Décision Section		La Commission, Demande aux 2 clubs et à l'arbitre officiel du match un rapport explication les raisons. Elle rappelle que l'utilisation de la FMI est obligatoire en Championnat Régional Futsal et qu'un rapport doit être adressé en cas de non utilisation de la FMI.		

Division	N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date
Régional 3 / A	20528873	SAINT MAURICE AJ 1	NEW TEAM FUTSAL 2	24/11/2018
Rapport Arbitre Officiel		Non		
Rapports des équipes		Non		
Motif non Utilisation FMI		Paramétrage FMI club recevant non effectué dans Footclubs		
Décision Section		La Commission, Considérant que la mise en place de la FMI est effective depuis le 12/11/2018, Demande au club de SAINT MAURICE AJ 1 de bien vouloir être opérationnel pour sa prochaine rencontre. Elle rappelle au club SAINT MAURICE AJ 1 qu'une tablette est à retirer au siège de la LPIFF et qu'un rapport doit être adressé en cas de non utilisation de la FMI.		

Division	N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date
Régional 3 / B	20528961	MYA FUTSAL 1	MASSY FUTSAL 1	23/11/2018
Rapport Arbitre Officiel		Non		
Rapports des équipes		Oui (MYA FUTSAL 1)		
Motif non Utilisation FMI		Paramétrage FMI club recevant non effectué dans Footclubs		
Décision Section		La Commission, Considérant que la mise en place de la FMI est effective depuis le 12/11/2018, Demande au club de MASSY FUTSAL 1 de bien vouloir être opérationnel pour sa prochaine rencontre. Elle rappelle au club qu'une tablette est à retirer au siège de la LPIFF et qu'un rapport doit être adressé en cas de non utilisation de la FMI.		

Division	N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date
Régional 3 / B	20528964	BAGNEUX FUTSAL 2	NOGENT US 94 1	25/11/2018
Rapport Arbitre Officiel		Non		
Rapports des équipes		Non		
Motif non Utilisation FMI		Paramétrage FMI club recevant non effectué dans Footclubs		
Décision Section		La Commission, Considérant que la mise en place de la FMI est effective depuis le 12/11/2018, Demande au club de BAGNEUX FUTSAL 2 de bien vouloir être opérationnel pour sa prochaine rencontre et qu'un rapport doit être adressé en cas de non utilisation de la FMI.		

Division	N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date
Régional 3 / C	20529055	MONTMORENCY FUTSAL 1	GENNEVILLIERS SOCCER 1	24/11/2018
Rapport Arbitre Officiel		Non		
Rapports des équipes		Oui (MONTMORENCY FUTSAL 1)		
Motif non Utilisation FMI		Paramétrage FMI club recevant non effectué dans Footclubs		
Décision Section		La Commission, Considérant que la mise en place de la FMI est effective depuis le 12/11/2018, Demande au club de MONTMORENCY FUTSAL 1 de bien vouloir être opérationnel pour sa prochaine rencontre.		

Division	N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date
Régional 3 / D	20529136	LES PETITS PAINS 1	JOUY LE MOUTIER FC 1	12/11/2018
Rapport Arbitre Officiel		Oui		
Rapports des équipes		Oui		
Motif non Utilisation FMI		Tablette non présentée par le club recevant		
Décision Section		La Commission, Considérant que la mise en place de la FMI est effective depuis le 12/11/2018, Demande au club des PETITS PAINS 1 de bien vouloir être opérationnel pour sa prochaine rencontre.		

Division	N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date
Régional 3 / D	20529144	PUTEAUX FUTSAL 1	AVICENNE ASC 2	24/11/2018
Rapport Arbitre Officiel		Non		
Rapports des équipes		Oui (PUTEAUX FUTSAL 1)		
Motif non Utilisation FMI		Paramétrage FMI club recevant non effectué dans Footclubs		
Décision Section		La Commission, Considérant que la mise en place de la FMI est effective depuis le 12/11/2018, Demande au club de PUTEAUX FUTSAL 1 de bien vouloir être opérationnel pour sa prochaine rencontre.		

La Commission transmet une copie de ces décisions au Service des Compétitions pour accompagnement des clubs concernés dans le paramétrage FMI.

CRITERIUM U18 FUTSAL – phase 1

Poule B

21048992 SPORT ETHIQUE LIVRY / AUBERVILLIERS OMJ du 01/12/2018

Courriel de SPORT ETHIQUE LIVRY.

Ce match aura pour coup d'envoi 16h00.

Accord de la Commission.

21048972 MARCOUVILLE SC / SPORT ETHIQUE LIVRY du 20/10/2018

Courriels de SPORT ETHIQUE LIVRY et de MARCOUVILLE SC demandant à jouer ce match le 08/12/2018 ou le 22/12/2018.

La Commission ne peut pas répondre favorable à cette demande, une décision sur cette rencontre ayant été prise lors de la réunion du 05/11/2018.

Elle regrette que les Services Administratifs de la LPIFF n'aient pas reçus de document officiel avant la rencontre, ce qui explique que la rencontre n'a pas pu être reportée et que l'Arbitre Officiel de la rencontre était présent le jour du match.

Courriel de LA COURNEUVE AS – 500653

La Commission prend note de la modification du coup d'envoi des matchs à domicile : 14h30.

21048974 SANNOIS FUTSAL CLUB / LA COURNEUVE AS reporté au 25/11/2018

Courriels de SANNOIS FUTSAL CLUB et de la Mairie de SANNOIS indiquant l'indisponibilité du gymnase.

La Commission,

Considérant que ce match prévu initialement le 19/10/2018 a déjà été reporté 2 fois (le 04/11 puis le 25/11),

Considérant qu'il s'agit d'un critérium se déroulant en 2 phases sans match retour,

Pris connaissance du calendrier des 2 équipes,

Par ces motifs,

Reporte et inverse la rencontre au samedi 02/02/2019 à 14h15 sur les installations de LA COURNEUVE AS.

21048995 SC PARIS / SANNOIS FUTSAL CLUB du 08/12/2018

Reprise de dossier,

Réception du courriel de SC PARIS, ce match aura lieu le 08/12/2018 à 20h00 au gymnase Bercy – Bastille à PARIS.

Accord de la Commission.

Poule C

21049009 KB FUTSAL 1 / TORCY EU FUTSAL 1 du 25/11/2018

Courriels de KB FUTSAL 1 et de la Mairie indiquant l'indisponibilité du gymnase.

La Commission reporte le match au samedi 22/12/2018 à 14h00.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES – U18

Les feuilles de match ci-dessous doivent être transmises dans les meilleurs délais sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG LPIFF) :

2^{ème} et dernier rappel

Poule A

21048901 ISSY LES MOULINEAUX FC / PARIS ACASA du 10/11/2018

La Commission demande un rapport à l'Arbitre de la rencontre précisant le résultat du match.

Poule C

21049006 B2M FUTSAL / KARMA FC du 10/11/2018

La Commission demande un rapport à l'Arbitre de la rencontre précisant le résultat du match.

1^{er} rappel

Poule A

21048924 FUTSAL PAULISTA / ISSY LES MOULINEAUX FC du 18/11/2018

CRITERIUM FUTSAL FEMININ – phase 1

Poule A

21050361 DIAMANT FUTSAL 1 / AVON FC 1 du 08/11/2018

Réception de la feuille de match.

Forfait non avisé d'AVON FC 1 (1^{er} forfait).

DIAMANT FUTSAL 1 : 3pts - 5 buts.

AVON FC 1 : -1pt – 0 but.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES – Futsal Féminin

Les feuilles de match ci-dessous doivent être transmises dans les meilleurs délais sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG LPIFF) :

2^{ème} et dernier rappel

Poule A

21050360 VITRY ASC / B2M FUTSAL du 10/11/2018

Poule B

21051608 PIERREFITTE FC / SC PARIS du 09/11/2018

1^{er} rappel

Poule B

21051600 FUTSAL PAULISTA / AB ST DENIS du 16/11/2018